CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. DIDIER REAULT

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 13 Décembre 2019

OBJET: Aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence pour son volet "Mise en technique discrète des réseaux électriques et de télécommunication" - Année 2019 - 1ère répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'allouer à des communes et au SMED 13, dans le cadre de l'aide à l'embellissement des façades et paysages de Provence pour son volet "Mise en technique discrète des réseaux électriques et de télécommunication" au titre de l'année 2019, des subventions d'un montant total de 683 826 €sur une dépense subventionnable globale de 2 942 536 €HT conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- d'autoriser la réaffectation de la subvention allouée en 2017 au SMED 13 au titre de l'aide à l'intégration dans l'environnement des ouvrages de distribution électrique, conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer, avec chaque bénéficiaire, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle type prévu à cet effet ;

- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqués en annexe 3 du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées